



## Pêche au bar. L'« union sacrée » proclamée

Une réunion concernant le déroulement de la manifestation des pêcheurs plaisanciers, contre les nouvelles règles de pêche au bar (notre édition du lundi 19 février), se tenait à l'initiative du collectif « La mer a tout le monde » et de la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer), salle des mariages, mardi soir. Elle a réuni de nombreux présidents d'association de plaisanciers et quelques élus.

La FNPP, le collectif et les responsables de diverses associations de pêcheurs plaisanciers travaillent à cette manifestation de leur « mécontentement légitime », du fait des mesures de restriction appliquées à la pêche au bar récréative, au nord du 48° parallèle et qui équivalent à la prohibition.

Mardi, la tenue de cette manifestation, prévue samedi 10 mars des 10 h, à Morlaix, a été confirmée à l'unanimité, même si le parcours n'est pas définitivement établi, cela devait faire l'objet d'une rencontre avec le préfet, hier, jeudi.

### Assouplissement demandé

Cette réunion aura été l'occasion, pour Paul Vinay, vice-président de la FNPP, d'évoquer l'avancée des travaux au niveau des politiques et du ministère de l'Agriculture



*Philippe Bars, élu à Plouvorn, Paul Vinay et les représentants associatifs ont répondu aux questions que se posent les pêcheurs récréatifs, dans l'objectif de fédérer leur action de contestation des mesures européennes prises pour protéger le bar.*

En collaboration avec l'EFFTA (European fishing tackle trade association) et avec le soutien actif d'Alain Cadec, président de la commission « Pêche » au Parlement européen, la FNPP a eu l'occasion d'exprimer directement au ministre, Stéphane Travert, une demande d'assouplissement des contraintes actuelles, avec leur évolution vers une mesure moins coercitive : un bar par jour et par pêcheur, à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, en attendant l'éventuelle mise en place, en 2019, de quotas mensuels « plus

adaptés à l'activité dont la pratique et les prélèvements restent avant tout très aléatoires car naturels ».

Les manifestations qui seront organisées dans les prochains mois, tout le long du littoral (comme au pont de Normandie le samedi 10 mars) ont pour but « d'alerter le ministre ».

En attendant, les personnes présentes mardi ont proclamé « l'union sacrée », pour préserver leur possibilité de pêcher le bar en loisirs.